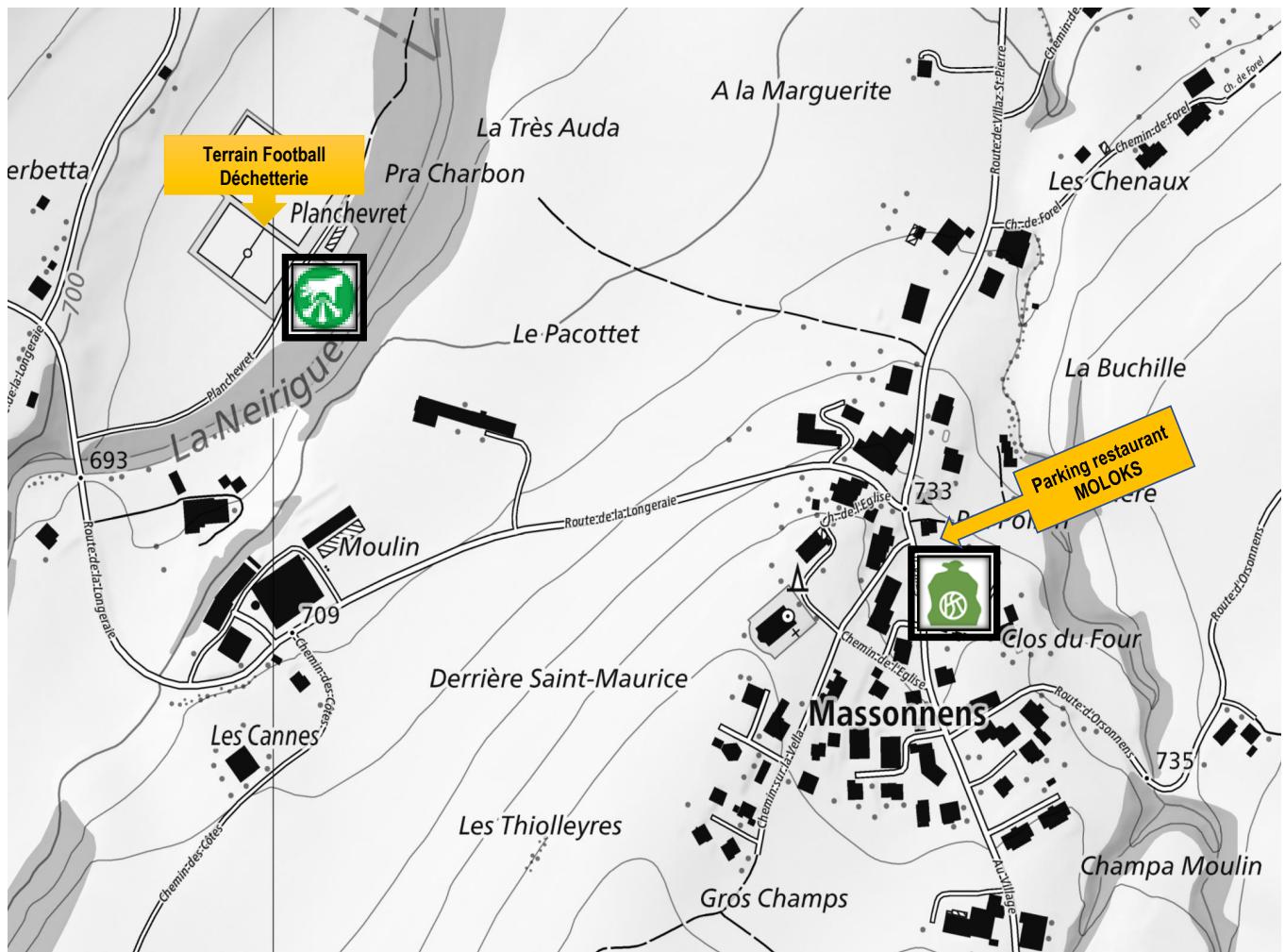


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Massonnens

s a i d e f



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(X) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)

Contact et infos

Commune de Massonnens
Au Village 8
1692 Massonnens
026 653 28 36
commune@massonnens.ch
www.massonnens.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

⌚ Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.). La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

⌚ Horaires

Horaires d'ouverture de la déchetterie:

si jeudi.....17h00 à 18h30
si samedi.....09h30 à 11h30

selon calendrier





2026

Calendrier

Massonnens

Début des tournées : 09h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M			1			3
J 1	Nouvel-An		2	 17h00-18h30		4 Fête-Dieu
V 2			3	Vendredi-Saint	1	5
S 3	 9h30 -11h30		4		2	6  9h30 -11h30
D 4	1	1	5		3	7
L 5	2	2	6	Lundi de Pâques	4	8
M 6	3	3	7		5	9
M 7	4	4	8		6	10
J 8	5	5	9		7	11  17h00-18h30
V 9	6	6	10		8	12
S 10	 9h30 -11h30	7  9h30 -11h30	7  9h30 -11h30	11  9h30 -11h30	9  9h30 -11h30	13
D 11	8	8	12		10	14
L 12	9	9	13		11	15
M 13	10	10	14		12	16
M 14	11	11	15		13	17
J 15	12	12	16  17h00-18h30		14 Ascension	18
V 16	13	13	17		15	19
S 17	 9h30 -11h30	14  9h30 -11h30	14  9h30 -11h30	18	16  9h30 -11h30	20  9h30 -11h30
D 18	15	15	19		17	21
L 19	16	16	20		18	22
M 20	17	17	21		19	23
M 21	18	18	22		20	24
J 22	19	19	23		21	25  17h00-18h30
V 23	20	20	24		22	26
S 24	 9h30 -11h30	21  9h30 -11h30	21  9h30 -11h30	25  9h30 -11h30	23  9h30 -11h30	27
D 25	22	22	26		24	28
L 26	23	23	27		25 Lundi de Pentecôte	29
M 27	24	24	28		26	30
M 28	25	25	29		27	
J 29	26	26	30  17h00-18h30		28  17h00-18h30	
V 30	27	27			29	
S 31	 9h30 -11h30	28  9h30 -11h30	28  9h30 -11h30		30	
D		29			31	
L		30				
M		31				



2026

Calendrier

Massonnens

Début des tournées : 09h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3 17h00-18h30	1 17h00-18h30		3
V 3			4	2		4
S 4	9h30 -11h30	1 Fête nationale	5	3		5 9h30 -11h30
D 5		2	6	4	1 Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
J 9	17h00-18h30	6 17h00-18h30	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12 9h30 -11h30	10 9h30 -11h30	7 9h30 -11h30	12 9h30 -11h30
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16	13 17h00-18h30	17 17h00-18h30	15 17h00-18h30	12		17
V 17		14	18	16	13	18
S 18	9h30 -11h30	15 Assomption	19	17	14 9h30 -11h30	19 9h30 -11h30
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23	17h00-18h30	20 17h00-18h30	24 17h00-18h30	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24 9h30 -11h30	21 9h30 -11h30	26 9h30 -11h30
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30	17h00-18h30	27	29 17h00-18h30	26		31
V 31		28		30	27	
S	29 9h30 -11h30		31	28 9h30 -11h30		
D	30			29		
L	31			30		
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale

A déposer dans les moloks (place du parc du café) ou dans les conteneurs prévus à cet effet à la déchetterie.



Papier et carton

A déposer dans une benne prévue à cet effet.

ATTENTION : Les cartons seront aplatis et le papier ne sera pas attaché.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans la benne prévue à cet effet.

Exemples: boîte de conserve, barquettes, papier alu, canettes, emballages avec logo "Alu". Compresser pour limiter le volume.



Aérosols

A vider complètement et à déposer dans la benne à ferraille à la déchetterie.



Verre

A déposer dans les bennes prévues à cet effet. ATTENTION : uniquement bouteilles, bocaux, pots de yogourt (sans bouchon, sans capsule).



Verre plat

Le verre plat peut être mis dans la benne destinée aux déchets inertes.



PET

A déposer dans les sacs en plastique sous l'abri. Les bouteilles doivent être écrasées.

NON ADMIS : bouteille sans logo PET, bouteille d'huile.



Appareils électriques et électroniques

A déposer dans l'espace prévu à cet effet. ATTENTION : les appareils électriques et électroniques sont récupérés à la déchetterie de manière différenciée.



Bois

A déposer dans la benne prévue à cet effet. Le bois, parquet, palettes, meuble (démonté et sans parties métalliques). Pour les déchets dont le volume est supérieur à l'usage ménager, utiliser une benne privée.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans une benne prévue à cet effet.

ATTENTION : il faut retirer toute partie en bois ou en plastique avant de le déposer.



Déchets encombrants combustibles

Une benne est prévue à cet effet à la déchetterie. Seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 110 lt, sont admis. Le bois et le métal doivent être placés dans la benne correspondante.



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans le container à capsules. Uniquement les capsules de la marque Nespresso en aluminium.



Textiles et chaussures

Propres uniquement
A déposer dans des sacs fermés dans le container à habits.



Huiles minérales et végétales

A vider dans l'espace prévu à cet effet en veillant à bien séparer les huiles végétales (de cuisine) et minérales (moteur). Ne jamais jeter dans l'évier ou les WC.



Peintures

A déposer dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie.



Piles et accumulateurs

A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie. ATTENTION : de nombreux jouets, gadgets, contiennent des piles cachées. Retirez-les avant de les jeter.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A déposer à l'emplacement prévu à cet effet à la déchetterie.



Batteries d'autos

Dans l'espace prévu à cet effet. Les batteries automobiles doivent être remises au surveillant moyennant le règlement de la taxe au comptant.



Pneus

A donner au surveillant, moyennant le règlement de la taxe au comptant. Les pneus sont également repris par les garagistes et les services Pneus.



Déchets inertes (petites quantités)

A déposer dans la benne prévue à cet effet. Uniquement pour les particuliers et les travaux de bricolage.

NON ADMIS : déchets de chantier.



Cendres de bois

A déposer avec les déchets inertes.



Tubes lumineux (néon) / LED

A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie, inclus les ampoules.

NON ADMIS : ampoules incandescentes à mettre avec les déchets ménagers.



Déchets spéciaux des ménages

Ils ne doivent en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères, ni déversés dans les canalisations ou posés dans la nature. Voir encadré ci-contre pour les filières d'élimination possibles.



Couche-culotte

Les couches-culottes ainsi que les protections d'incontinence seront conditionnées dans des sacs transparents et collectées **gratuitement** à la déchetterie.



Déchets compostables ménagers

A déposer dans une benne prévue à cet effet sur la place de parc du terrain de foot. Fruits, légumes, fleurs, plantes, épluchures, feuilles. Pas de déchets cuits, ni de viande, pas d'emballages.



Gazon

A déposer dans une benne prévue à cet effet, en face de la déchetterie sur la place de parc du terrain de foot.



Déchets de jardin

A déposer dans une benne prévue à cet effet, en face de la déchetterie sur la place de parc du terrain de foot. Les branches et autres déchets de tailles sont à déposer à l'emplacement des branches.



Litière de chat

A mettre dans les sacs officiels AIR PRO.



Dépouilles d'animaux

A amener aux centres collecteurs des déchets animaux SANIMA à La Joux : lu-sa de 13h30 à 15h30, Romont : lu-ve de 9h à 10h30, sa de 7h30 à 9h (cadavres d'animaux jusqu'à 250 kg).



Autres déchets plastiques

A éliminer dans les sacs officiels AIR PRO.

SACS-POUBELLE officiels et clips pour container

Les sacs *AIR PRO GLANE* uniquement doivent être déposés dans les conteneurs « MOLOK » prévus à cet effet au lieu-dit « Praz Pollon » (place de parc en face de l'auberge de l'Union).

Prix du rouleau :

CHF 11.00 le rouleau de 10 sacs de 17 litres

CHF 20.00 le rouleau de 10 sacs de 35 litres

CHF 32.00 le rouleau de 10 sacs de 60 litres

CHF 24.00 le rouleau de 5 sacs de 110 litres

Les clips sont en vente dans les commerces romontois suivants : Landi, Shop Celsa.

Prix de 10 clips :

CHF 196.00 pour container de 600 litres

CHF 265.00 pour container de 800 litres

TAXE ANNUELLE – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

CHF 150.00 pour un ménage de 3 personnes et plus.

CHF 100.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes.

CHF 70.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes âgées de 70 ans et plus.

CHF 150.00 pour les industries et l'artisanat.

TAXE SUR LES DECHETS PARTICULIERS

CHF 5.00 / pce pour les batteries de moto.

CHF 6.00 / pce pour les batteries de voiture.

CHF 10.00 / pce pour les batteries de camion + tracteur.

CHF 6.00 / pce pour pneus de voiture et moto.

CHF 12.00 / pce pour pneus de camion.

CHF 12.00 / pce pour pneus de tracteur.

*Les pneus montés sur jantes sont à démonter.

Déchets encombrants exceptionnels - CHF 25.00 / m³ – Contacter le conseiller responsable

Sagex / le polystyrène **propre** est également récupéré gratuitement à la déchetterie.

